

Message à l'attention de Mesdames et Messieurs les Recteurs,

Les « bilans de compétence » mentionnés dans la note du 1er février 2008 du Ministre de l'Education Nationale relative à la mise en œuvre à compter des vacances de printemps 2008, des stages de remise à niveau au profit des élèves de cours moyen présentant des difficultés d'apprentissage lourdes, n'ont pas à être confondus avec d'autres dispositifs plus complexes.

Il ne s'agit pas d'aboutir au bilan formel et complet utilisé dans le cadre des préparations d'orientation des élèves, mais de permettre, dans un esprit d'efficacité et de pragmatisme, l'identification des difficultés rencontrées par l'élève en français et en mathématiques auxquels il sera proposé de suivre ces stages.

Ces éléments d'information, réalisés par l'enseignant du cours moyen, ont pour objet de faciliter et d'améliorer le traitement de la difficulté scolaire par l'enseignant volontaire qui assure ces séquences de remise à niveau.

Naturellement, l'enseignant de l'élève pourra joindre utilement à ces éléments tout document complémentaire qu'il jugera nécessaire à la réussite de cette action en faveur de la réussite scolaire.

Je vous remercie également de communiquer ces informations aux inspecteurs d'académie - DSDEN et aux inspecteurs de l'Education Nationale du 1er degré placés sous votre autorité.

Philippe COURT

Directeur du cabinet du Ministre de l'Education Nationale